

Les familles composées au féminin : évolution, ampleur et caractéristiques du phénomène au Canada*

Hélène DESROSIERS
Céline LE BOURDAIS

Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation

Le début des années soixante-dix a « marqué une véritable rupture dans l'évolution de la famille » (Roussel, 1991 : 12). Les transformations familiales survenues au Canada et au Québec, comme dans plusieurs pays occidentaux, sont largement documentées (Péron *et al.*, 1987a, 1987b). Le mariage a enregistré un recul important, en partie compensé par la hausse rapide des unions libres. Parallèlement à ces changements observés du côté des formations d'union, les deux dernières décennies ont vu la montée en flèche des divorces et des séparations. Ces transformations du lien conjugal ont eu pour effet de faire éclater le modèle de la famille nucléaire « intacte », dominant depuis l'après-guerre, et d'accroître du même coup la diversité des expériences familiales vécues par les personnes au cours de leur vie. Dans un tel contexte de mobilité familiale, il y a tout lieu de croire que, loin de constituer un phénomène marginal, les familles dites « composées », « recomposées » ou « reconstituées », c'est-à-dire comptant un « beau-parent », connaissent une nette progression.

* Cette recherche a été rendue possible grâce à des subventions du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (programmes FCAR-Nouveaux chercheurs et FCAR-Équipes) et du Fonds de recherche de l'INRS. Nous tenons à remercier Nathalie Vachon pour la programmation informatique nécessaire à la mise en forme des données.

Malgré l'importance que semble prendre ce type de famille et l'intérêt grandissant qu'il suscite, on connaît toujours peu de choses sur son ampleur et sa dynamique. Jusqu'ici, on a beaucoup étudié les recompositions familiales sous l'angle des problèmes qu'elles peuvent engendrer chez les enfants; on s'est ainsi plus attaché à opposer la famille composée à la famille nucléaire « traditionnelle », qu'à tenter de cerner les facteurs particuliers qui sont liés à la qualité de vie dans ce type de famille (pour une critique, voir Coleman et Ganong, 1990; Saint-Jacques, 1990; Théry, 1987). Toutefois, l'équation simple posée entre structure familiale et difficultés psycho-sociales est de plus en plus contestée (Théry, 1987). En particulier, il apparaît clairement que l'absence de données sur l'ampleur du phénomène des familles dites « composées » et sur les caractéristiques qui leur sont propres rend hasardeuse toute généralisation à partir d'études effectuées sur de petits échantillons (McCarthy et Cherlin, 1990).

Combien dénombre-t-on de familles composées ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Quelle place ce type de famille occupe-t-il dans la vie des individus ? Voilà les questions auxquelles cette communication cherche à apporter des éléments de réponse à l'aide des données rétrospectives de l'*Enquête sur la famille* de 1984. Nous tenterons notamment d'estimer la proportion de femmes susceptibles de connaître une expérience de vie en famille composée; nous chercherons ensuite à caractériser ces épisodes de vie en fonction de variables, telles que l'âge des femmes au moment de l'entrée dans ce type de famille, le genre d'union choisi, la composition et la durée des épisodes ainsi que leur issue. En guise de conclusion, nous reviendrons sur le concept même de famille composée pour souligner les difficultés qui surgissent lorsqu'on tente de l'opérationnaliser à partir des données disponibles.

QU'ENTEND-ON PAR FAMILLE COMPOSÉE ?

Familles « recomposées », « reconstituées », « pluriparentales » ou « composées » sont autant d'expressions utilisées dans le langage populaire ou la littérature scientifique pour désigner les unités de vie regroupant « au moins un enfant vivant avec un parent naturel et un beau-parent » (Duchêne, 1990 :120). Au-delà de ces appellations multiples, peu de mots existent pour caractériser les relations diverses qui unissent les membres de ce genre de familles (Crosbie-Burnett *et al.*, 1988; Théry, 1987). La littérature anglophone utilise la notion de « *step* » pour traduire l'ensemble des liens parentaux autres que biologiques ou adoptifs. De même, du

côté francophone, « nous devons [...] nous contenter de préfixes (beau-père, belle-mère, beaux-enfants) n'arrivant [...] pas à établir la distinction entre les parents des conjoints et la personne qui vit avec des enfants nés d'un autre lit » (Saint-Jacques, 1990 :8). De plus, aucun terme n'existe pour décrire les relations spécifiques des familles composées, telles celles qui ont cours entre la mère d'un enfant et sa belle-mère (c'est-à-dire la conjointe du père) (Crosbie-Burnett *et al.*, 1988). Bref, on le voit, la dénomination même de l'objet de recherche pose problème.

À l'instar de Théry (1987) et d'autres chercheurs (Rezsohazy et Vanderputten, 1991), nous utiliserons dans la suite du texte le terme « famille composée » pour désigner cette forme familiale en raison de sa clarté et de son caractère englobant.

L'adjectif « composé » signifie que la chose qu'il qualifie est formée de plusieurs éléments d'origine diverses [...]. La dénomination « famille recomposée » est donc superfétatoire tandis que « famille reconstituée » laisse entendre qu'il s'agit d'une même famille qui a connu des avatars et qui s'est reconstituée (Rezsohazy et Vanderputten, 1991 : 170).

Or, le propre des familles composées contemporaines est justement, non de se reconstituer, mais de se construire par l'ajout de nouveaux membres.

Les familles composées n'ont pas le caractère récent qu'on leur attribue parfois. Les remariages impliquant des enfants d'un ou plusieurs lits existent depuis longtemps. Ils étaient toutefois dans le passé plus étroitement associés au veuvage qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il n'était pas rare en effet de voir un homme se remarier par suite du décès d'une épouse morte en couches. Les familles étaient plus nombreuses et la littérature populaire de l'époque sur les marâtres et les cendrillons évoque les difficultés survenant au sein des foyers rompus par la mort (Théry, 1987).

Aujourd'hui, le démantèlement des familles s'effectue de manière différente. En conséquence de la baisse de la mortalité, le veuvage survient généralement plus tardivement dans la vie, et c'est le plus souvent l'épouse qui survit à son conjoint. Par contre, les désunions s'inscrivent désormais au coeur de l'expérience matrimoniale d'un nombre croissant de personnes et elles surviennent de plus en plus tôt dans leur vie. Les divorces ont ainsi triplé en vingt ans et, à l'heure actuelle, près d'un divorce sur deux mettrait en cause des enfants (Statistique Canada, 1990). Quant aux unions libres, dont le nombre ne cesse de croître, elles paraissent encore plus fragiles (Burch et Madan, 1986). Avec de tels changements, le problème de l'attribution de la garde des enfants se pose en termes différents

de ceux du passé, époque où les « orphelins » étaient souvent éparpillés à l'intérieur de la parenté (Collard, 1991). Contrairement à la situation antérieure où rupture d'union signifiait nécessairement disparition d'un parent, la relation parents-enfants peut dorénavant se maintenir au-delà de la vie et de la durée du couple (Le Gall et Martin, 1988).

Au Canada, l'ensemble des transformations observées du côté des pratiques conjugales laisse croire que les familles composées sont en nette progression. Aucune recherche n'a cependant, à notre connaissance, abordé directement l'étude de ce type de famille. Cette lacune tient en grande partie au fait que nous ne disposons pas, jusqu'à récemment, de sources de données autres que les recensements pour évaluer l'ampleur du phénomène. À l'instar de la majorité des recensements effectués ailleurs dans le monde, ceux du Canada permettent en effet fort mal d'aborder l'analyse de cette forme familiale, dans la mesure où ils ne collectent que très peu de données longitudinales sur l'histoire de vie des personnes, données qui rendraient possible la reconstitution des épisodes vécus en famille composée. Pis encore, ces recensements ne permettent pas de distinguer les premières unions des unions subséquentes, et les enfants naturels des beaux-enfants, contribuant ainsi à rendre invisible ce type de famille (Le Bourdais *et al.*, 1991).

Aux États-Unis, les études empiriques effectuées auprès de larges échantillons datent du début des années 1980. Les premières d'entre elles ne portaient que sur les familles composées à la suite d'un divorce (voir par exemple, Cherlin et McCarthy, 1985). N'étaient donc pas prises en considération celles formées à la suite d'une naissance hors union ou du décès d'un des parents. Les études plus récentes prennent en compte ces diverses situations. Elles révèlent que la proportion de familles comptant au moins un beau-parent parmi l'ensemble des couples mariés avec enfants (moins de 18 ans) s'élevait à 16 % en 1980 (Moorman et Hernandez, 1989) et à 17 % en 1987 (Glick, 1989). Si la tendance actuelle se maintenait, on estime qu'environ quatre familles sur dix comprenant des enfants mineurs seraient susceptibles de se transformer en familles composées aux États-Unis (Glick, 1989). Il s'agit donc d'un mouvement majeur et cela, d'autant plus que les estimations avancées excluent les familles composées par union libre, forme d'union choisie par un nombre croissant de personnes séparées ou divorcées (Turcotte, 1988).

On ne dispose pas de données comparables au Canada. La seule recherche portant sur les familles composées est celle de Marcil-Gratton (1988) qui a abordé l'analyse de ce phénomène par le biais des enfants (voir Bumpass, 1984, pour une étude similaire aux États-Unis). Son étude

révèle que 17 % des enfants nés entre 1971 et 1973 ont vu leurs parents se séparer avant d'atteindre l'âge de dix ans. De ce nombre, plus de la moitié avaient en fait célébré leur dixième anniversaire dans une famille composée intégrant le nouveau conjoint de leur mère; parmi ceux-ci, un sur dix avait même eu le temps d'appartenir à une seconde famille composée avant d'avoir dix ans. Ces résultats soulignent l'importance que ce type de famille occupe dans la vie des enfants, ainsi que son caractère parfois transitoire.

Somme toute, au-delà des changements quantitatifs importants qui semblent marquer le phénomène des familles composées, c'est un ensemble de transformations qualitatives des modes de vie familiale qui est en train de s'opérer. Elles ont été favorisées par la montée rapide des désunions conjugales observée à partir des années 1960, mais aussi par la plus grande acceptation sociale du désir de nombre de personnes séparées ou veuves de vivre une nouvelle vie de couple. Ces évolutions ont, bien sûr, une influence indéniable sur la structure et le mode de vie des familles composées (Pasley et Ihinger-Tallman, 1987), comme nous le verrons plus loin.

SOURCE DES DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

Recueillant pour la première fois les histoires matrimoniales et reproductives complètes d'un large échantillon d'hommes et de femmes, *l'Enquête sur la famille*, menée par Statistique Canada en 1984, a ouvert la voie aux recherches sur la dynamique familiale. Elle a colligé des informations auprès de 14000 répondants âgés de 18 à 65 ans en 1984, dont 7256 étaient des femmes.¹ L'ensemble des données recueillies lors de cette enquête permet de reconstituer à rebours les épisodes en famille composée vécus par les répondants et de connaître les modalités d'entrée dans ce type de famille, la durée de ces séquences familiales ainsi que leur issue.

L'analyse qui suit repose sur l'exploitation des données de cette enquête mais ne retient que les femmes. Deux raisons militent en faveur d'un tel choix. La première est essentiellement d'ordre méthodologique. Les données dont nous disposons ne permettent pas, en effet, d'estimer adéquatement la fécondité des hommes. En l'occurrence, il semble que le

1. Pour plus de détails sur les données, voir Burch (1985).

libellé de la question ait incité les répondants à omettre les enfants qu'ils ont eu en dehors d'une union, tout comme ceux issus d'une union précédente mais résidant ailleurs au moment de l'enquête (voir aussi Cherlin et McCarthy, 1985). La seconde raison tient au fait que la grande majorité des familles du type qui nous intéresse est composée autour de la mère. On le comprend aisément puisque depuis les années 70, la garde est confiée à la mère dans environ huit cas sur dix après une séparation ou un divorce (Richardson, 1987) et qu'en outre, les femmes sont plus nombreuses à survivre à leur conjoint. Cela dit, il est intéressant de mentionner que 4 % des hommes interrogés lors de l'*Enquête sur la famille* ont déclaré avoir déjà élevé des enfants d'un autre lit.

Par famille composée, nous entendons ici une unité de vie (un ménage) à l'intérieur de laquelle au moins un des partenaires – mariés ou en union libre – n'est pas le parent biologique d'un des enfants présents². Chaque unité familiale peut ainsi regrouper les enfants nés en dehors du cadre de cette union de l'un ou de l'autre des conjoints, ou des deux conjoints à la fois. Par ailleurs, chacun des deux conjoints pourra avoir joint le foyer composé sans avoir connu d'union auparavant, à la suite d'une rupture d'union (libre ou légale), ou encore par veuvage.

Soulignons que l'*Enquête sur la famille* ne permet malheureusement pas de déterminer l'histoire matrimoniale ni les caractéristiques socio-démographiques du conjoint des répondantes. Il s'agit là d'un écueil important puisque, dans les cas où la répondante a eu une naissance hors union (c'est-à-dire quand elle n'était ni mariée, ni en union libre), il nous est impossible de déterminer si son conjoint est ou non le père de l'enfant. Pour tenir compte de cette lacune, nous avons adopté la stratégie suivante : lorsque la date d'entrée en union de la femme est survenue moins de six mois après la date de naissance de l'enfant, nous avons supposé que le conjoint était le père; seront donc considérés comme beaux-pères, seuls les conjoints des « mères célibataires » qui se sont mises en union plus de six mois après l'arrivée de leur enfant. Le critère de six mois s'appuie sur les pratiques observées dans les années 1940 et 1950. La littérature consultée révèle en effet que plusieurs des « filles-mères » épousaient le père de leur enfant dans un intervalle de quelques mois après l'accouchement. Les « filles-mères » qui laissaient leur enfant à la crèche disposaient de six mois pour rétablir leur situation et reprendre la garde du bébé. Cette période écoulée, l'enfant était jugé abandonné et mis à

2. Excluant les couples qui ont adopté un enfant en cours d'union.

l'adoption (Lazure, 1957; Meloche, 1957). Nous ne possédons pas d'une information semblable pour les « mères célibataires » des générations plus récentes. Aussi, avons-nous jugé bon de conserver le même critère. On notera que cette procédure peut avoir pour effet de surestimer légèrement le nombre de familles composées. On peut penser en effet que certaines femmes ont conclu une union avec le père de l'enfant au-delà du laps de temps défini. À l'opposé, les chances pour une mère de former une union avec un nouveau conjoint moins de six mois après la naissance de l'enfant sont relativement faibles.

Fondée sur la notion de résidence de l'enfant avec le parent gardien et son conjoint, notre analyse n'autorise évidemment pas l'étude de la circulation des enfants ou, si l'on veut, la détermination de l'ensemble du réseau de relations qui peut se dessiner autour du foyer composé, dans les situations de garde partagée notamment. Les répondantes ont été invitées à déclarer comme résidants les enfants qui vivaient auprès d'elles au moins six mois pendant l'année; selon une étude canadienne, on peut penser que cette situation décrit les arrangements de la majorité des mères séparées (Richardson, 1987). Le fait de ne disposer d'aucune donnée sur les ex-conjoints des répondantes risque cependant de rendre invisibles certaines familles composées « à temps partiel », tel l'exemple suivant : un enfant résidant avec sa mère seule (répondante) les jours de semaine, et habitant avec son père et sa nouvelle conjointe les fins de semaine. Soulignons toutefois que les arrangements de garde partagée, bien qu'en progression depuis quelques années, étaient peu fréquents avant le milieu des années 1980, époque à laquelle l'enquête a été menée.³

La première partie de notre analyse cherche à évaluer l'ampleur du phénomène parmi les diverses générations de répondantes et à examiner dans quelle mesure les modalités d'entrée en famille composée ont varié dans le temps. Pour illustrer la diversité de ces situations familiales, nous proposons par la suite une typologie des familles composées qui prend en compte la provenance des enfants et l'arrivée, le cas échéant, d'un nouveau membre dans la fratrie. Dans un troisième temps, nous explorons le destin des familles composées, en évaluant la durée et l'issue des épisodes familiaux.

3. Parmi les enfants ayant vécu le divorce de leurs parents dans les années 1970 et 1980, un sur dix environ (13 % en 1989) a fait l'objet d'une garde partagée (Statistique Canada, 1990). Même lorsque c'est le cas cependant, il semble que dans les faits la garde physique des enfants est assumée en grande partie par la mère (Richardson, 1987; Crosbie-Burnett *et al.*, 1988).

La méthode des tables de survie est utilisée pour décrire l'étude de la dynamique des entrées et des sorties de famille composée. Le principe est relativement simple : il consiste, par exemple, à calculer à chaque âge donné les probabilités qu'ont les femmes de connaître un événement, comme l'entrée dans une famille composée, en rapportant le nombre de femmes qui vivent l'événement à cet âge à celui des femmes à risque, c'est-à-dire l'ensemble des femmes n'ayant pas encore connu l'événement et étant toujours en observation. C'est cette proportion cumulée des femmes ayant connu l'événement que présentent les graphiques 1 et 2. Cette méthode a l'intérêt de prendre en considération toutes les informations recueillies et même de tirer partie des histoires incomplètes; c'est le cas notamment des femmes encore jeunes lors de l'enquête et qui avaient donc eu relativement peu de temps pour vivre les événements considérés. On trouvera en annexe des détails additionnels sur la source de données et la méthodologie utilisée.

ANALYSE DES DONNÉES

Étendue du phénomène et évolution dans le temps

Selon les données de l'*Enquête sur la famille* menée en 1984, 5 % ($n = 374$) des répondantes âgées de 18 à 65 ans vivaient, au moment où elles ont été interrogées, en famille composée au sens où nous l'avons définie. Cette proportion représente 11 % des répondantes qui appartenaient à une famille biparentale et 9 % de l'ensemble des femmes vivant avec des enfants. Plus de huit familles composées sur dix (82 %) comptaient un beau-père; 9 % une belle-mère et 7 % un beau-père et une belle-mère à la fois. Un faible pourcentage de cas (2 %) incluait des familles composées de types variés dans lesquelles résidait au moins un enfant adopté.

Lorsqu'on veut obtenir une idée plus juste de l'ampleur de ce phénomène dans la vie des femmes, il faut tenir compte des répondantes qui avaient connu cette forme familiale auparavant, mais qui l'avaient quittée au moment de l'enquête, ainsi que de celles qui étaient trop jeunes pour avoir déjà vécu l'événement. Lorsqu'on inclut les premières, la proportion de femmes ayant déjà expérimenté un épisode de vie en famille composée passe à 9 % ($n = 676$)⁴. Lorsqu'on tient compte de ces deux

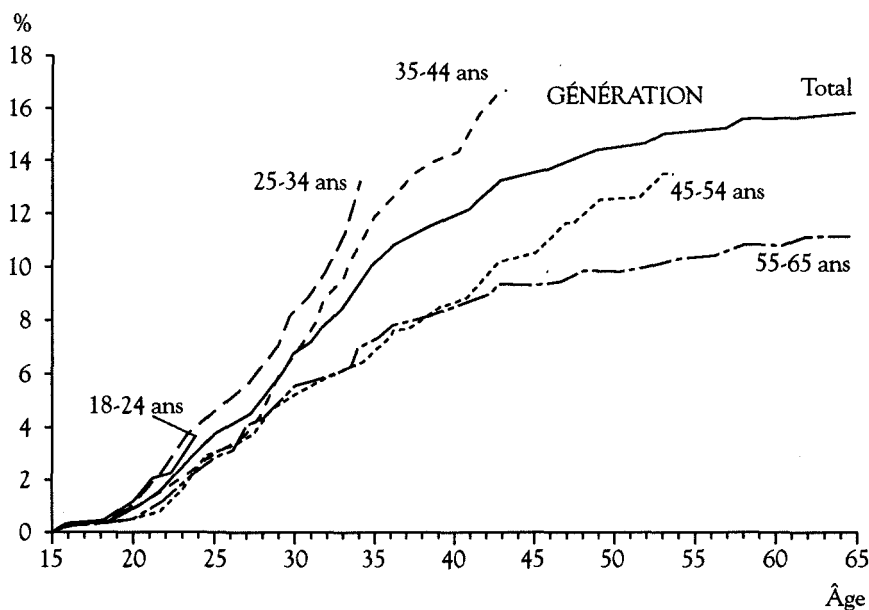
4. Parmi celles-ci, 14 % auraient même connu une deuxième fois cette situation familiale.

groupes de femmes, c'est-à-dire lorsqu'on recourt à la méthode de la table de survie et qu'on suppose que les comportements observés des répondantes se maintiendront dans l'avenir, ce n'est pas 9 % mais plutôt 16 %, soit une femme sur six qui risque d'expérimenter un jour cette situation (voir le graphique 1).

Le graphique 1 illustre clairement la tendance plus forte des femmes des générations récentes à vivre en famille composée. Exception faite des femmes âgées de 18-24 ans lors de l'enquête, la proportion de répondantes ayant connu cette situation familiale à un âge donné augmente des générations anciennes aux plus jeunes. À 34 ans, par exemple, moins de 7 % des répondantes de 45 ans et plus avaient connu cette expérience comparativement à plus d'une femme sur dix chez les 35-44 ans.

GRAPHIQUE 1

Parmi les répondantes âgées de 18-65 ans à l'enquête, proportion cumulée (par âge) de femmes ayant vécu en famille composée selon la génération, Canada, 1984



La hausse de la proportion de femmes vivant en famille composée dans les diverses générations est bien sûr étroitement liée aux changements importants observés en matière de vie conjugale à partir du milieu des années 1970. L'examen des courbes du graphique corrobore cette interprétation. On y découvre que c'est autour de 1974, c'est-à-dire au moment où les femmes de la génération des 45-54 ans atteignaient 40 ans en moyenne, que leurs comportements se sont mis à diverger nettement de ceux des 55-65 ans. Cet effet de conjoncture s'observe également chez les plus jeunes. C'est vers cette période, soit lorsque les 35-44 ans atteignaient l'âge de 30 ans environ, que la proportion de répondantes ayant vécu en famille composée a commencé à enregistrer une hausse notable et à s'écarter passablement du pourcentage observé au même âge dans les générations précédentes.

Comment se forment les familles composées ? Et comment leur structure a-t-elle varié dans le temps ? Répondant à la première question, le tableau 1 montre que seulement 11 % des femmes étaient sans enfant lors de la formation de l'unité familiale. La majorité des foyers composés sont organisés (exclusivement ou en partie) autour de la mère. Plus de 40 % de ceux-ci étaient le fait d'une femme avec enfants ayant connu une séparation ou un divorce; au-delà du tiers étaient le fait de mères qui n'avaient jamais vécu en couple auparavant, et environ 10 % avaient pour origine le décès du conjoint.

TABLEAU 1

Répartition des femmes ayant déjà vécu en famille composée selon le groupe d'âge à l'enquête et le statut familial à l'entrée, Canada, 1984

Statut familial	Groupe d'âge					Total	
	à l'entrée	18-24	25-34	35-44	45-54		55-65
Avec enfants		95	87	90	93	83	89
– célibataire ^a		80	39	26	30	38	35
– séparée/divorcée		15	44	58	47	19	43
– veuve		–	4	6	15	26	11
Sans enfant		5	13	10	7	17	11
Total	N	30	168	215	139	124	676
	%	4	25	32	21	18	100

Source : *Enquête sur la famille*, Canada, 1984.

a. Fait référence aux femmes qui n'ont jamais vécu d'union auparavant.

Ces causes d'entrée varient, évidemment, passablement entre les diverses générations de femmes. Chez les 55-65 ans, par exemple, la maternité « célibataire » (38 %) et, dans une moindre mesure, le veuvage (26 %) constituent les modalités les plus fréquentes d'entrée en famille composée. Cela n'est guère surprenant : le divorce n'est apparu que tardivement. Par contre, dans les générations des 35-44 et 45-54 ans, les ruptures d'union prennent nettement le pas sur les autres facteurs d'entrée dans ce type de famille : environ une femme sur deux était séparée ou divorcée lors de son entrée en famille composée. Parallèlement, les maternités « célibataires » deviennent moins fréquentes sans doute à cause de la diffusion des méthodes contraceptives modernes et de l'accès plus grand à l'avortement qui ont permis une maîtrise effective et jusqu'alors inégalée des grossesses non désirées.

Les maternités hors union semblent cependant enregistrer une remontée notable comme facteur d'entrée en famille composée dans la génération des 25-34 ans. Cela pourrait en partie tenir au fait que la maternité hors union n'est plus socialement censurée comme autrefois; la précocité plus grande des premières expériences sexuelles chez les jeunes pourrait aussi jouer dans ce sens (Romaniuc, 1984). Bon nombre de ces jeunes femmes n'avaient toutefois pas encore eu le temps de vivre une désunion suivie d'une remise en union au moment de l'enquête; il y a donc tout lieu de croire que le pourcentage des maternités célibataires diminuera au profit des divorces/séparations et des veuvages, à mesure que ces femmes avanceront en âge.

On notera par ailleurs la proportion variable, au fil des générations, de femmes qui étaient sans enfant au moment de former un foyer composé. Ce phénomène semble un peu plus courant chez les 55 ans et plus, près d'une répondante sur cinq ayant expérimenté cette forme de vie familiale. Bien que l'on ne dispose pas de données pour le confirmer, on peut penser qu'il s'agit là essentiellement de femmes qui ont élevé les enfants de leur conjoint, veuf.

La diversité des familles composées : caractéristiques et essai de typologie

Comparativement aux autres formes familiales, la famille composée a la particularité de conjuguer « deux modes de relation adulte-enfant dans un même couple » (Théry, 1987 :119). Au-delà de ce point commun, cette forme familiale recèle une diversité de situations. En tenant compte

uniquement des liens existant entre les partenaires et leurs enfants, qu'ils vivent ou non dans le foyer, Irène Théry (1987) a ainsi dénombré 24 variantes possibles de familles composées⁵.

Sans vouloir refléter l'éventail de toutes les situations théoriques possibles (les données disponibles ne le permettent pas), nous avons tenté de dresser une typologie des familles composées. Comme on peut le voir au tableau 2, la typologie est d'abord définie selon la présence d'un beau-parent ou de deux beaux-parents dans le foyer. Dans le premier cas, une distinction est établie selon que le beau-parent est l'homme ou la femme; il s'agirait là, semble-t-il, d'une variable-clé pour décrire l'organisation des familles composées et les effets potentiels de la recomposition familiale sur les enfants (Saint-Jacques, 1990; Chase-Landsdale et Hetherington, 1990). Une deuxième distinction est ensuite introduite pour indiquer les couples qui ont eu un enfant commun durant l'union en cours. Une catégorie résiduelle est ajoutée pour tenir compte des familles composées comptant au moins un enfant adopté⁶. Le tableau 2 présente la typologie ainsi obtenue. Chacun des types de familles retenus est caractérisé en fonction de variables diverses telles que le genre d'union choisi, l'âge moyen des répondantes lors de l'entrée dans ce type de famille, ou encore la durée et l'issue des épisodes.

Mentionnons d'abord que peu importe le type de famille dans lequel elles vivent, plus de quatre femmes sur dix en étaient à leur première union, et une sur quatre environ cohabitait sans être mariée. Les répondantes étaient âgées de 29,2 ans en moyenne lorsqu'elles ont expérimenté cette situation familiale pour la première fois, et le plus jeune enfant, quel que soit son parent naturel, avait un âge moyen de 6,3 ans. Le nombre moyen d'enfants par famille, lors de la formation du foyer composé, s'établissait à 1,8.

5. En réalité, plusieurs de ces variantes sont rarissimes. Comme le mentionnent Rozsohazy et Vanderputten (1991 : 172) : « La rupture entre les conjoints produit le plus souvent des ramifications mortes ». Voir aussi Leridon et Villeneuve-Gokalp (1988) et Pasley et Ihinger-Tallman (1987).

6. Ce choix peut être remis en question. En effet, nous aurions pu intégrer les familles composées avec enfant(s) adopté(s) au sein des autres catégories. Cependant, cette façon de faire n'aurait pas modifié de façon substantielle la répartition obtenue, en raison de la diversité des familles englobées dans la catégorie « autres ». Par ailleurs, il peut être intéressant de considérer à part les familles avec enfant(s) adopté(s) à cause des liens de filiation différents qui y sont vécus par au moins un des membres.

TABLEAU 2

*Caractéristiques des premiers épisodes en famille composée vécus
par les répondantes selon le type, Canada, 1984*

Caractéristique	TYPE DE FAMILLE								
	Beau-père		Belle-mère		Beau-père et belle-mère		Autre ^b	Total	
	Sans enfant	Enfant commun	Sans enfant ^a	Enfant commun	Sans enfant	Enfant commun ^a			
Rang de l'union de la répondante :									
- 1	24	60	85	88	6	68	31	44	
- 2 +	76	40	15	12	94	32	69	56	
Type d'union :									
- mariage	55	90	90	87	72	85	86	74	
- union libre	45	10	10	13	28	15	14	26	
Âge moyen au début de l'épisode :									
- de la répondante	32,6	24,6	31,6	25,8	34,1	27,0	33,4	29,2	
- du plus jeune enfant	8,3	3,4	9,5	5,1	8,9	3,3	7,9	6,3	
Nombre moyen d'enfants :									
- au début de l'épisode									
- de la répondante	1,9	1,5	—	0,8 ^c	1,7	1,5	0,9	1,5	
- d'un autre lit	—	—	1,7	1,3	1,1	1,8	0,3	0,3	
- adoptés	—	—	—	—	—	—	0,6	0,03	
- arrivés en cours d'épisode									
- Total	1,9	3,4	2,0	3,8	3,5	4,7	3,0	2,8	
Durée moyenne de l'épisode (en années) ^d :									
- Expériences terminées									
- Ensemble	5,6	13,3	6,3	7,2	8,1	10,0	9,4	9,2	
- Ensemble	5,4	12,1	6,9	7,9	5,7	11,0	9,0	8,3	
Issue ^e :									
- Rupture d'union	57	32	48	25	29	61	33	41	
- Départ des enfants ^f	43	68	52	75	71	39	67	59	
Total	n	278	242	24	50	41	11	30	676
	%	41	36	4	7	6	2	4	100

Source : *Enquête sur la famille*, Canada, 1984.

Note : Les valeurs indiquées sont, sauf indication contraire, des pourcentages.

- Les données pour cette catégorie doivent être considérées à titre indicatif seulement étant donné le faible nombre de cas représenté (voir le total au bas du tableau).
- Comprend les familles composées de divers types ayant au moins un enfant adopté.
- Il s'agit d'enfants pour lesquels la date de naissance coïncide avec la date d'entrée en union.
- Jusqu'à la rupture de l'union (décès, séparation) ou au départ du dernier enfant qui n'est pas issu du couple.
- Pourcentages fondés sur l'ensemble des expériences terminées seulement (n = 358).
- Départ du dernier enfant qui n'est pas issu du couple. La famille devient alors soit, par analogie, une famille biparentale « intacte », c'est-à-dire une famille dont tous les enfants résidents sont nés ou ont été adoptés dans le cadre de la relation en cours, soit un couple sans enfant.

La structure des familles composées présentée au tableau 2 reflète très largement les arrangements observés au chapitre de la garde des enfants qui revient dans la majorité des cas, on l'a vu, à la mère (Richardson, 1987; Crossbie-Burnett *et al.*, 1988). Aussi n'est-il pas étonnant de constater que parmi les femmes ayant déjà vécu en famille composée, 77 % vivaient avec leurs enfants, 11 % étaient des belles-mères, tandis que 8 % vivaient dans une famille à deux beaux-parents, c'est-à-dire élevaient à la fois leurs propres enfants et ceux de leur conjoint. Seulement 4 % des familles composées comptaient au moins un enfant adopté. Notre analyse corrobore, par ailleurs, certaines études réalisées aux États-Unis (Hetherington *et al.*, 1985; McCarthy et Cherlin, 1985) au sens où les familles composées « complexes », c'est-à-dire celles mêlant trois types d'enfants (enfants naturels de chacun des conjoints et enfants conçus dans le cadre de l'union), constituent un phénomène relativement marginal (2 % à peine de l'ensemble des familles composées).

Il est sans doute important de souligner que la famille composée sera, pour plusieurs enfants, le premier foyer dans lequel ils vivront. En témoigne la proportion relativement élevée de femmes qui auront un enfant avec leur partenaire actuel (plus de 45 %). Cette situation est relativement plus fréquente lorsque la femme était sans enfant lors de l'entrée en famille composée : parmi les 11 % de femmes qui étaient dans cette situation, 7 % auront un enfant avec leur conjoint. Par contre, dans les cas où seule la femme arrive avec ses propres enfants, un peu moins de la moitié d'entre elles aura par la suite un enfant dans le cadre du foyer composé. Quant aux familles comptant un beau-père et une belle-mère, seulement le quart comprendront éventuellement des enfants issus de la relation actuelle.

Les femmes qui auront un enfant avec leur conjoint étaient, quel que soit leur statut (mère ou belle-mère), plus jeunes lorsqu'elles ont formé un foyer composé. Elles en étaient pour la plupart à leur première union et, dans la majorité des cas, elles ont privilégié le mariage à la cohabitation comme forme d'union (voir tableau 2). Un examen séparé des données révèle en fait que, dans plus de sept cas sur dix, les femmes séparées ou divorcées n'ont pas eu d'enfant avec leur nouveau conjoint. À l'opposé, les deux-tiers environ des mères qui n'avaient pas vécu d'union auparavant auront un enfant avec leur partenaire (données non présentées)⁷.

7. Il est difficile de dire si ce résultat camoufle en réalité un phénomène de génération parce que l'histoire familiale des jeunes répondantes demeure en quelque sorte inachevée. Nos données montrent cependant que dans les familles avec beau-père, les femmes qui auront un enfant avec leur partenaire semblent un peu plus nombreuses

On remarquera, par ailleurs, au tableau 2 que les mères ayant conçu un enfant dans le cadre d'une seconde famille avaient en moyenne moins d'enfants lors de leur entrée en union.

Le nombre moyen d'enfants qui ont circulé dans le ménage, à un moment donné ou l'autre, est évidemment plus élevé dans les familles avec « enfants communs ». C'est le cas particulièrement des familles composées « complexes », c'est-à-dire celles comptant deux beaux-parents : de telles familles regroupent en moyenne 4,7 enfants, soit presque un de plus que le nombre observé chez les familles où la répondante élève les enfants de son conjoint et ceux qu'elle a eus avec lui. À l'opposé, les familles avec beau-père ou belle-mère seulement (sans enfant commun) sont de loin les moins nombreuses, avec environ 2 enfants en moyenne.

Durée de vie en famille composée et issue des épisodes

Les familles composées sont-elles plus instables que les familles nucléaires « intactes » comme plusieurs le laissent entendre ? Les données pour répondre à cette question demeurent encore fort partielles, les conclusions étant le plus souvent fondées sur les familles de l'après-divorce et, encore là, elles paraissent contradictoires (voir Rezsóhazi et Vanderputten, 1991). Il semble cependant que les enfants vivant dans de telles familles tendent à quitter plus tôt le foyer familial pour mener une vie indépendante (Thornton, 1991) Pour cette raison, la famille composée aurait peut-être une durée de vie plus courte que la famille « traditionnelle intacte ».

Sans pouvoir confirmer de tels résultats, nos données montrent qu'une fois exclues les expériences en cours au moment de l'enquête (c'est-à-dire non terminées), la durée des familles composées s'établit à 9 ans en moyenne (tableau 2). Le mode d'entrée en foyer composé, tout comme les événements qui marqueront son évolution ont évidemment une incidence sur son espérance de vie. Globalement, les familles avec belle-mère sont les plus éphémères : ces familles se maintiennent environ 7 ans. Parmi les familles avec beau-père seulement ou avec deux beaux-parents, le nombre d'années passées en famille composée semble toutefois

parmi la génération des aînées. Il s'agit là, sans doute, en grande partie de mères « célibataires » qui en étaient à leur première union. Dans les autres types de famille (à belle-mère ou à deux beaux-parents), les répondantes qui auront un enfant en cours d'union semblent faire un peu plus souvent partie des jeunes générations mais les petits effectifs en présence obligent la prudence dans l'interprétation des résultats.

étroitement lié à la naissance ou non d'un enfant en cours d'union. La durée de vie des familles avec beau-père, en particulier, passe du simple au double lorsqu'il y a eu conception d'un enfant commun. L'espérance de vie des familles composées ne peut donc pas être évaluée en fonction uniquement de la spécificité constitutive des familles, de l'histoire antérieure des conjoints; il faut aussi, semble-t-il, considérer l'histoire parentale du nouveau couple.

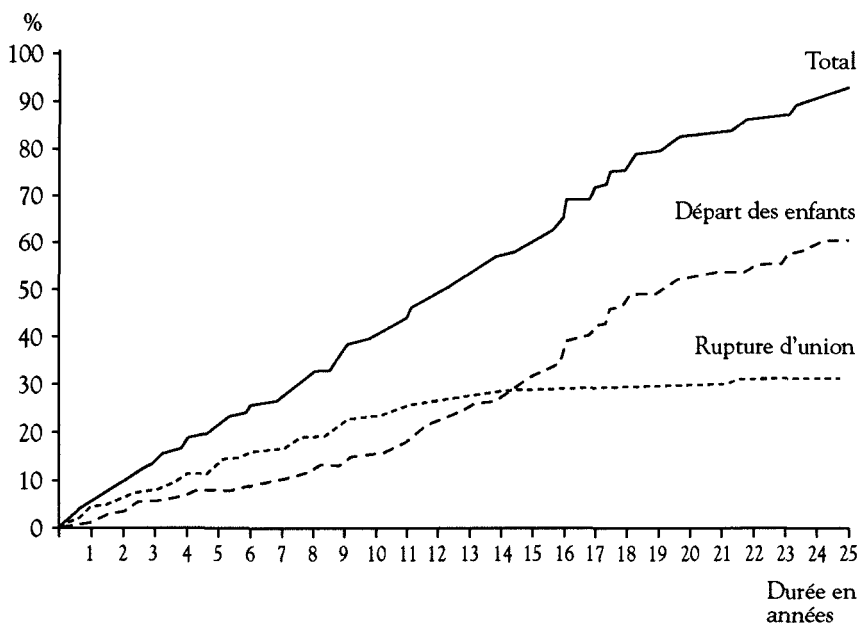
Il n'y a pas nécessairement équation cependant entre le nombre d'années passées en famille composée et la stabilité du couple. La famille composée peut, en fait, avoir pris fin de deux façons : soit par le départ du dernier enfant non conçu par le couple, soit par la rupture de l'union. Dans le premier cas, la famille peut soit être associée par analogie à une famille biparentale « intacte », c'est-à-dire à une unité où tous les enfants résidants sont nés ou ont été adoptés dans le cadre de la relation en cours, soit se transformer en couple sans enfant. Dans la seconde situation, plusieurs cas de figure sont possibles selon les arrangements adoptés en matière de garde des enfants et la présence ou non de nouveaux conjoints : la femme pourra se retrouver seule, à la tête d'un foyer monoparental, ou encore dans une nouvelle famille composée. Le tableau 2 montre que parmi les expériences terminées, près de six sur dix l'ont été par suite du départ des enfants tandis que les quatre autres étaient le résultat de la dissolution de l'union. Encore là, on note toutefois des variations importantes selon la structure familiale. Si l'on excepte les familles à deux beaux-parents (avec enfant commun) et celles avec belle-mère (sans enfant commun) qui sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse dégager de conclusion valable, on remarque que les familles composées où le conjoint de la répondante n'a pas d'enfant propre (catégorie beau-père sans enfant commun) sont celles qui prennent le plus souvent fin par la rupture du couple (57 %). Ce résultat, conjugué à la durée de vie fort courte de ces familles, laisse penser que les couples vivant dans ce contexte familial seraient peut-être plus fragiles. On serait alors porté à croire avec Cherlin (1978) que ce n'est pas tant la complexité en tant que telle qui est la source des problèmes et des conflits pour les familles composées, mais le fait que certaines d'entre elles vivent de façon plus aiguë une relative indéfinition des rôles et des relations, surtout lorsque les enfants ne proviennent que d'un seul côté.

Résumant les résultats de la table de survie, le graphique 2 illustre cette fois-ci, pour l'ensemble des répondantes qui ont vécu un premier épisode en famille composée, la proportion cumulée de femmes qui, à chaque durée, quitteront ce statut familial en fonction des deux issues

envisagées. Cette approche, on l'a vu, a le mérite de tenir compte des histoires incomplètes de vie des répondantes (voir la section méthodologie). Tel qu'on peut le voir, si les comportements des femmes observés à l'enquête se maintenaient, le tiers des épisodes de vie en famille composée prendraient fin par une rupture d'union tandis que les deux-tiers se termineraient par le départ des enfants et ce, peu importe le type de famille. Les courbes du graphique montrent que les ruptures d'union surviennent assez tôt : après quatre ans de vie commune, 10 % des couples ont mis fin à leur relation et après dix ans, près du quart des femmes auront vécu une rupture d'union. Au-delà de quinze ans, c'est cependant beaucoup plus souvent le départ des enfants qui mettra un terme à la situation familiale.

GRAPHIQUE 2

Parmi les répondantes ayant déjà vécu en famille composée, proportion cumulée (par durée) de femmes ayant quitté ce statut familial selon le type de fin de l'épisode, Canada 1984



Source : Statistique Canada. *Enquête sur la famille de 1984*.

* Fait référence au départ du dernier enfant qui n'est pas issu du couple. La famille composée devient alors soit une famille biparentale « intacte », c'est-à-dire, dont tous les enfants résidants sont issus de la relation actuelle, soit un couple sans enfant.

La durée de vie en famille composée tend toutefois à diminuer dans les générations récentes. Cela tient en grande partie à la hausse de l'instabilité conjugale qui touche l'ensemble des unions, quels que soient le rang et la forme choisie (Statistique Canada, 1991). Les données de l'*Enquête sur la famille* sont, à cet égard, fort éloquentes : moins de quinze ans après être entrée en famille composée, moins d'une femme sur cinq âgée de 45 ans et plus aura connu une rupture d'union, comparativement à une sur deux parmi les répondantes âgées de moins de 45 ans (données non présentées). Dans les générations plus anciennes, c'est d'ailleurs bien plus souvent le départ des enfants qui mettra un terme à la situation familiale. L'ensemble des résultats présentés laisse donc penser que les femmes des générations plus jeunes, dont le conjoint n'a pas d'enfant – ou en tout cas pas d'enfant dont il assume la garde –, vivraient des unions plus fragiles.

CONCLUSION

Les données disponibles ne permettaient pas, jusqu'à récemment, de rendre compte des nouvelles formes de vie conjugale et de famille. L'*Enquête sur la famille* de 1984 a comblé en partie cette lacune. Bien qu'imparfaites, les données qui y ont été recueillies permettent d'illustrer des aspects importants et méconnus des nouvelles réalités familiales et de mieux cerner la place qu'elles occupent dans la vie des personnes. Les analyses que nous avons réalisées à partir de cette enquête révèlent qu'une femme sur six est susceptible de vivre un jour en ménage composé. Pour avoir une meilleure idée de l'ampleur de cette expérience chez les adultes, il faudrait ajouter à ce nombre les quelques pour cent d'hommes qui obtiennent la garde de leurs enfants et qui partagent leur vie avec une nouvelle conjointe.

L'importance du phénomène a augmenté au fil des générations en même temps qu'il survenait plus tôt dans la vie des femmes. Ces résultats ne sont pas sans lien avec la progression des ruptures volontaires d'union comme faits à l'origine des situations de monoparentalité, lesquelles précèdent bien souvent le passage à une famille composée. On ne peut passer sous silence, par ailleurs, la baisse de l'ostracisme qui entourait les femmes séparées, dans un passé encore proche où la rupture était perçue comme un échec. À cela, il faut ajouter la généralisation de modes d'accès plus informels à la vie commune (les unions libres), plus répandus parmi les couples déjà défaits. Tous ces facteurs font en sorte que les

femmes vivent en plus grand nombre et plus précocement qu'autrefois la vie en famille composée.

Tenter de décrire et de caractériser les familles composées c'est, bien entendu, chercher à tenir compte aussi de l'hétérogénéité des situations vécues. Celles-ci sont en effet très variées, même si, on l'a vu, les ménages composés complexes demeurent relativement rares, peu de pères obtenant encore aujourd'hui la garde de leurs enfants. L'histoire antérieure des conjoints et peut-être plus encore l'histoire parentale du couple semblent, par ailleurs, jouer un rôle déterminant au niveau de la durée des expériences de vie en famille composée.

Malgré leur utilité, les données de l'*Enquête sur la famille* de 1984 n'ont permis de dresser qu'un portrait bien incomplet des familles composées. Le propre de ce type de famille est qu'il se bâtit désormais par l'ajout de nouveaux membres plutôt que par le « remplacement » de personnes disparues. Dans ces cas, les enfants d'unions rompues continuent bien souvent de maintenir des relations, sur des bases différentes, avec leurs deux parents séparés. Ils circulent ainsi entre deux foyers parentaux, que l'on qualifie de composés lorsqu'un nouveau conjoint s'y joint.

Vue sous cet angle, la famille composée ne se réduit plus à une unité de logement, à un ménage. Au contraire, elle se définit justement par la jonction de deux ménages, de deux unités résidentielles entre lesquelles l'enfant circule. Cette perspective nous force à revoir l'approche privilégiée jusqu'ici au chapitre de la collecte des données, qui consistait à restreindre la notion de famille à celle de ménage. L'*Enquête sur la famille* qui a recueilli des données sur les enfants résidants des répondantes, sans égard à ceux qui habitent avec leur ex-conjoint, n'autorise pas l'étude de l'ensemble du réseau de relations qui peut se dessiner autour du foyer composé. Elle ne peut donc mener qu'à une image partielle de la famille composée, image atrophiée de l'une de ses composantes.

Au-delà de la détermination des deux cellules parentales, toute analyse des familles composées nécessite aussi, pour faire sens, que soient examinées les pratiques des parents et des enfants en cause. Pour rendre compte de la réalité vécue par ce type de famille, il importe d'analyser le réseau familial dans son fonctionnement, plus particulièrement en regard de la prise en charge des enfants, ce que les enquêtes à grande échelle ne permettent généralement pas. Pourtant, comme l'écrit Théry (1987 : 144) « si l'enfant n'a plus aucun lien avec son parent non-gardien, si même ne subsistent plus les liens économiques que tisse la pension alimentaire, il n'est pas évident que l'on puisse parler de famille composée, et ceci que la

mère soit seule ou non. » L'Enquête sur *La famille et les amis*, menée par Statistique Canada en 1990, a recueilli plusieurs renseignements pertinents sur la prise en charge des enfants, peu importe leur lieu de résidence, qui devraient permettre de mieux décrire la réalité des familles composées. Par contre, tout comme l'enquête de 1984, elle ne fournit aucune donnée rétrospective sur le conjoint cohabitant et sur l'ex-conjoint, à partir desquelles pourrait être recréé le réseau familial; elle nous limite ainsi, de nouveau, à une analyse des « foyers » plutôt que des « familles » composées.

Où s'en vont les familles d'aujourd'hui ? Certains ont conclu, un peu rapidement, il s'en faut, que les transformations de la famille annonçaient sa mort prochaine. Pourtant, à la suite de Trost (1990 :37), « on peut dire qu'en tant qu'institution sociale, la famille est toujours présente et continuera probablement à l'être dans l'avenir [...] », dans des formes différentes bien sûr, plus centrées sur la relation parent-enfant que sur la dyade conjugale, et sans doute plus affichées sur la place publique comme étant la responsabilité des femmes (Dandurand, 1990). Avec l'émergence de configurations familiales nouvelles, elle ne se réduit plus cependant aux seuls liens de consanguinité; plus que la filiation biologique, ce sont les responsabilités assumées par les parents – biologiques ou *ajoutés* – au niveau de la prise en charge et de la socialisation des enfants qui contribueront désormais à définir la famille dans sa réalité multiforme.

RÉFÉRENCES

- BUMPASS, L. (1984), « Some Characteristics of Children's Second Families », *American Journal of Sociology*, 90, 3, pp. 608-623.
- BURCH, T.K. (1985), *Enquête sur la famille – Conclusions préliminaires*, Ottawa, Statistique Canada (cat.99-955).
- BURCH, T. et MADAN, T.K. (1986), *Formation et rupture d'unions. Résultats de l'Enquête sur la famille de 1984*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 99-963).
- CHASE-LANSDALE, P.L. et HETHERINGTON, E.M. (1990), « The Impact of Divorce on Life-Span Development : Short and Long Term Effects », P.B. BALTES, D.L. FEATHERMAN et R.M. LERNER (éds.), *Life-Span Development and Behavior*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum Associates, pp. 107-150.
- CHERLIN, A. (1978), « Remarriage as an Incomplete Institution », *American Journal of Sociology*, 84, 3, pp. 634-650.

- CHERLIN, A. et McCARTHY, J.(1985), « Remarried couple households : Data from the June 1980 Current Population Survey, *Journal of Marriage and the Family*, 47, 1, pp. 23-30.
- CLAES, M. (1990), « Les relations entre parents et enfants dans une famille en changement », *Familles d'aujourd'hui*, D. LEMIEUX (éd.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 73-88.
- COLEMAN, M. et GANONG, L. (1990), « Remarriage and Stepfamily Research in the 1980s : Increased Interest in an Old Family Form », *Journal of Marriage and the Family*, 52, 4, pp. 925-940.
- COLLARD, C. (1991), *La circulation des orphelins au Québec de 1900 à 1960 : continuité et discontinuité par rapport aux enfants du divorce*, Communication présentée au Colloque « Rapports sociaux : parenté, familles et enfants », tenu dans le cadre de l'ACFAS, Sherbrooke, mai.
- CROSBIE-BURNETT, M., SKYLES, A. et BECKER-HAVEN, J. (1988), « Exploring Stepfamilies from a Feminist Perspective », *Feminism, Children, and the New Families*, S.M. DORNBUSCH et M.H. STROBER (éds.), New York, The Guilford Press, pp. 297-326.
- DANDURAND, R.B. (1990), « Peut-on encore définir la famille ? », F. DUMONT (éd.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DESROSIERS, H., LE BOURDAIS, C. et PÉRON, Y. (à paraître), *La dynamique de la monoparentalité féminine au Canada*, *European Journal of Population / Revue européenne de démographie*
- DUCHENE, J. (1990), « Les familles monoparentales et recomposées. Quelles données pour une mesure de leur incidence », A. PRIOUX (éd.), *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, Paris, INED-UIESP-CNAF-CNRS, pp. 116-130.
- GLICK, P. C. (1989), « Remarried families, Stepfamilies, and Stepchildren : A Brief Demographic Profile », *Family Relations*, 38, 1, pp. 24-27.
- HETHERINGTON, E.M., ARNETT, J. et HOLLIER, A.(1985), « The effects of Remarriage on Children and Families », P. KAROLY et S.WOLCHICK (éds.), *Family Transition*, New York, Garland Press.
- HÖHN, C. (1990), « Vue d'ensemble », A. PRIOUX (éd.), *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, Paris, INED-UIESP-CNAF-CNRS, pp. 299-315.
- LAZURE, C. (1957), *La situation de la fille-mère secondipare*, thèse de maîtrise, Département de service social, Université de Montréal.

- LE BOURDAIS, C., DESROSIERS, H. et GAULIN, B. (1991), *Étude de la dynamique familiale : Problèmes de définition des concepts et des outils de mesure*, Rapport de recherche soumis au Ministère de la Santé et du Bien-être social, Montréal, INRS-Urbanisation, 37 p.
- LE GALL, D. et MARTIN, C. (1991), « L'instabilité conjugale et la recomposition familiale », F. DE SINGLY (éd.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 58-66.
- LE GALL, D. et MARTIN, C. (1988), « Le réseau parental après un divorce ou une séparation », *Dialogue*, 101, pp. 85-93.
- LERIDON, H. et VILLENEUVE-GOKALP, C. (1988), « Entre père et mère », *Population et Sociétés*, 220, 4p.
- MARCIL-GRATTON, N. (1988), *Les modes de vie nouveaux des adultes et leur impact sur les enfants au Canada*. Rapport soumis au Ministère de la Santé et du Bien-être social dans le cadre de l'Étude de l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale, Département de démographie, Université de Montréal.
- MCCARTHY, J. et CHERLIN, A. (1990), « Caractéristiques démographiques des familles monoparentales et des familles recomposées », A. PRIOUX (éd.), *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, Paris, INED-UIESP-CNAF-CNRS, pp. 131-143.
- MELOCHE, D. (1957), *Garde ou abandon de l'enfant illégitime*, thèse de maîtrise, Département de service social, Université de Montréal.
- MOORMAN, J. E. et HERNANDEZ, D.J. (1989), « Married-Couple Families With Step, Adopted, and Biological Children », *Demography*, 26, 2, pp. 267-277.
- PASLEY, K. et IHINGER-TALLMAN, M. (1987), *Remarriage and stepparenting. Current Research and Theory*, New York, Guilford Press.
- PÉRON, Y., LAPIERRE-ADAMCYK, E. ET MORISSETTE, D. (1987a), « Les répercussions des nouveaux comportements démographiques sur la vie familiale : La situation canadienne », *Revue internationale d'action communautaire*, 18, 58, pp. 57-66.
- PÉRON, Y., LAPIERRE-ADAMCYK, E. ET MORISSETTE, D. (1987b), « Le changement familial : aspects démographiques », *Recherches sociographiques*, XXVII, 2-3, pp. 317-340.
- PITROU, A. (1990), « Conclusion », *Familles d'aujourd'hui*, D. LEMIEUX (éd.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 225-231.

- REZSOHAZY, R. et VANDERPUTTEN, A. (1991), *Les nouveaux enfants d'Adam et Ève. Les formes actuelles de couples et de familles*, Louvain-la-Neuve, Academia.
- RICHARDSON, C. J. (1987), « Children of divorce », dans K. ANDERSON et al. (éds.), *Family Matters : Sociology and Contemporary Canadian Families*, Toronto, Methuen.
- ROMANIUC, A. (1984), *La Conjoncture démographique. La fécondité au Canada*, Ottawa, Statistique Canada (cat. 91-524F).
- ROUSSEL, L. (1991), « Les « futuribles » de la famille », *Futuribles*, no 153, pp. 3-21.
- SAINT-JACQUES, M.-C. (1990), « Familles recomposées : qu'avons-nous appris au fil des ans ? », *Service social*, 39, 3, pp. 7-37.
- STATISTIQUE CANADA (1990), *Portrait statistique des femmes au Canada*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- STATISTIQUE CANADA (1991), *Rapports sur la santé*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada (cat. 82-003), vol. 3, no 1.
- THERY, I. (1987), « Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes », *L'année sociologique*, 37, pp. 119-152.
- THORNTON, A. (1991), « Influence of the Marital History of Parents on the Marital and Cohabitational Experiences of Children », *American Journal of Sociology*, 96, 4, pp. 868-894.
- TROST, J. (1990), « Stabilité et transformation de la famille », A. PRIOUX (éds.), *La famille dans les pays développés : Permanences et changements*, Paris : INED-UIESP-CNAF-CNRS, pp. 25-39.
- TURCOTTE, P. (1988), « Les unions libres : près d'un demi-million en 1986 », *Tendances sociales canadiennes*, 10 (automne), pp. 35-39.

ANNEXE

L'*Enquête sur la famille* menée par Statistique Canada en 1984 a recueilli des informations sur le déroulement de la vie conjugale et parentale de 7 256 femmes âgées entre 18 et 65 ans. L'unité d'analyse est donc la personne et non la famille.

Cette enquête fournit des données rétrospectives sur deux types d'union : les mariages et les unions libres. Pour chacune des unions déclarées, on connaît la date (mois et année) du début de l'union ainsi que la date et le motif de la rupture si l'union s'est dissoute.

Dans le cadre de cette enquête, on a aussi demandé aux répondantes si elles avaient déjà élevé des enfants. Ces derniers ont été classifiés selon qu'il s'agit des enfants propres de la femme, d'enfants adoptés ou encore d'enfants d'un « autre lit », c'est-à-dire, issus d'une union antérieure du conjoint. Pour chacun des enfants, on a recueilli la date de naissance ou d'arrivée (mois et année) dans la famille. On a également collecté des renseignements sur les dates de départ ou de retour du foyer familial et, le cas échéant, on s'est intéressé aux raisons qui ont motivé le départ des enfants du foyer familial.

Cet ensemble de données permet de reconstituer les phases vécues en familles composés par les répondantes de diverses générations, de connaître leur spécificité constitutive, la durée de chacun des épisodes et la façon dont chacun d'entre eux a pris fin, soit par le départ du dernier enfant qui n'est pas issu de la relation actuelle, soit par la dissolution de l'union.

L'analyse ne porte que sur les premiers épisodes en famille composée, à cause de leur importance relative d'une part (86 %), mais aussi parce que les femmes ayant connu plus d'un épisode en famille composée possèdent peut-être des caractéristiques qui leurs sont propres. Cette approche, qui distingue les événements selon le rang, est d'ailleurs fort répandue dans la littérature portant sur la dynamique conjugale et familiale.

Parmi les 7 256 femmes interrogées, un certain nombre a été exclu. C'est le cas de huit répondantes pour lesquelles les dates d'union se chevauchent, rendant ainsi impossible la détermination du lieu de résidence des enfants. Onze autres cas « incongrus » ont dû être rejetés également. Il s'agit de femmes qui ont déclaré avoir élevé un enfant « d'un autre lit »

(c'est-à-dire un enfant de leur conjoint mais issu d'une relation antérieure) dont la naissance serait survenue en cours d'union ! De telles déclarations peuvent être attribuables à un manque de précision dans le libellé de la question. À cause de cela, certaines femmes ont pu déclarer les petits-enfants qu'elles élèvent comme issus d'un autre lit, et cela d'autant plus qu'aucune autre question ne permettrait d'identifier de telles situations.